



Démantèlement du lycée pro ! Résistance !

Précédée du rapport Calvez Macron, annoncée fin mai et exécutée en temps record, la réforme de la voie professionnelle se poursuit à marche forcée, malgré une opposition vive qui s'est traduite par le rejet de la réforme au Conseil Supérieur de l'éducation en octobre dernier.

Quid des programmes ?

Les programmes ont été élaborés en un temps record, des programmes indigents qui ont suscité notamment la condamnation de l'association des professeurs d'histoire géographie. Citons : « le ministère ne raisonne qu'en termes utilitaristes subordonnant les enseignements généraux aux stricts besoins professionnels et, plus largement, le lycée professionnel aux besoins des employeurs et des décideurs locaux. C'est se tromper lourdement que de croire qu'un bon travailleur n'a pas besoin d'être cultivé, ni de connaître l'histoire de son métier, ni de comprendre la marche du monde.

C'est aussi manquer cruellement d'ambition pour une jeunesse souvent issue des milieux en difficulté. » Le 21 mars, lors de l'examen des programmes, la CGT Educ'action avec d'autres syndicats quittaient la salle.

RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUE À ... L'APPRENTI SORCIER !



De multiples actions ont eu lieu : par exemple le 6 avril des **Etats généraux de la Voie professionnelle** étaient organisés par le Collectif « Touche pas à mon lycée pro » et dans les plate-formes des revendications des mobilisation, figure « retrait des réformes des lycées » (réformes du lycée général, technologique et professionnel). Mais le constat est là, cette

mobilisation reste invisible dans les médias, constat qui ne devrait pas nous étonner : Le public de la voie professionnelle qui rassemble tout de même aujourd'hui 30% des bacheliers est encore dans l'invisibilité, de même que les enseignants qui les encadrent. Lorsque le ministre Blanquer est interrogé dans les émissions de grande écoute, il est très rarement question de la voie pro, et jamais de la contestation de la réforme !

Le chef d'œuvre serait-il une vieille croûte ?

Aujourd'hui, alors que les programmes ont été publiés au Journal Officiel, nous sommes sommés de mettre la réforme en œuvre avec application dès la rentrée pour les secondes. C'est ainsi que des réunions ont eu lieu ou vont se tenir dans les établissements scolaires avec des représentants d'équipes disciplinaires et des inspecteurs. La plupart du temps, rien n'est prêt et ce sont les collègues qui doivent plancher sur des séquences... Mais lorsque des questions concrètes émergent, rares sont les réponses :

- Sur quel budget sera mis en œuvre « le chef d'œuvre » ? Sur celui des disciplines ? Souvent bien léger qui sera d'autant plus amoindri ?
- Quel temps de concertation pour le chef d'œuvre et la co-intervention, à part les 2 premières semaines après la rentrée ?
- Comment vont s'organiser les emplois du temps ? des barrettes, sur toute la semaine ? ... (bonjour les emplois du temps...)

Tout cela ne vous rappelle-t-il pas les PPCP (projets pluri disciplinaires à caractère professionnel) ? Alors pour les plus jeunes et aussi pour les autres un petit retour en arrière : BO du 29

juin 2000 « L'introduction du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP) durant l'année scolaire 2000-2001 dans toutes les formations conduisant aux BEP et aux baccalauréats professionnels manifeste la volonté de renforcer une pratique pédagogique qui consiste à faire acquérir des savoirs et/ou des savoir faire à partir d'une réalisation concrète, liée à des situations professionnelles.

Le projet pluridisciplinaire permet en effet le renforcement d'une démarche pédagogique de type inductif dans toutes les disciplines.

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel est une modalité pédagogique qui permet également de développer l'acquisition de savoirs et de savoir faire liés au travail en équipe, à la recherche documentaire et à une réalisation pratique. »

Ce PPCP a permis de supprimer des heures disciplinaires, et au final a peu à peu disparu car c'était trop compliqué à mettre en œuvre... et devinez ! les heures disciplinaires n'ont pas réapparu ! Oui, mais nous dit-on, ces « chefs d'œuvre » seront évalués et compteront pour le Bac. Oui, mais c'était aussi le cas pour les TPE du Lycée général, et ils ont eux aussi disparu dans la nouvelle réforme du LGT...

UN CHEF D'OEUVRE POUR TOUS !



La voie professionnelle en danger.

Au final, combien de postes seront supprimés dans l'établissement, le département, l'académie... ? Même si les meubles parfois semblent sauvés pour l'année prochaine, qu'en sera-t-il l'an prochain et dans les années suivantes ?... On annonce déjà le plan social de la filière GA, déclarée brutalement non insérante ! Peut-on sérieusement penser qu'il n'y ait pas de besoins de formation pour les métiers de l'administration ?

Cependant, la réforme de la voie professionnelle, disons plutôt son démantèlement ne peut se comprendre sans regarder du côté des autres lois, en particulier celle réformant l'apprentissage, « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Citons maintenant le journal « les échos » du 1er octobre 2018. « Pour le ministère du Travail, l'objectif est clair depuis le début : libérer totalement l'offre de formation en apprentissage. Et tant pis s'il a fallu pour cela se fâcher avec les régions en leur retirant leur pouvoir de régulation. Une déclaration à la préfecture et une certification qualité suffiront désormais pour ouvrir un centre de formation d'apprentis (CFA). Le bouleversement ne s'arrête pas là. En lieu et place du système très complexe de subventions actuel, chaque CFA sera financé selon le mécanisme de « coût-contrat » : à chaque contrat d'apprentissage signé, une somme lui sera versée. Plus son offre de formation sera adaptée aux besoins des entreprises, plus il en signera et plus il touchera. Et inversement.

Reste à mettre tout cela en musique. Il va falloir établir ce que coûte chaque formation, transformer les organismes collecteurs Opcva qui détiennent les cordons de la bourse, revoir les référentiels des diplômes, prendre en compte la spécificité du supérieur... Bascule prévue le 1er janvier 2020 ! »

Bref, une libéralisation complète de la formation, qui va aiguïser les appétits capitalistes...

Et vous n'entendez pas justement la petite musique qui prend de l'ampleur sur « les écoles d'entreprise » qui se montent avec la bénédiction et le financement de l'Etat ? (voir le reportage dans le journal de France 2 du 12 avril 2019 sur l'école montée par Enedis).

Que deviendra dans tout ça le lycée professionnel sous statut scolaire ? Après le tri opéré qu'on aura effectué dès le plus jeune âge entre les jeunes destinés à être l'élite de demain, ceux qui auront les codes pour choisir la bonne tripléte de spécialités qui permettra d'accéder dans les formations souhaitées du supérieur et les élèves que le patronat aura choisis pour être formés dans ses écoles d'entreprise, le rôle assigné au lycée



professionnel, sera-t-il de prendre en charge les élèves qui resteront sur le tapis et de former au rabais les précaires de demain ?

Tout cela est très cohérent. Mais tout cela va très vite et le gouvernement compte sur la sidération pour la mise en place au pas de charge de sa réforme. Alors dans les salles des profs, il faut que les équipes se mobilisent pour réfléchir, étudier les textes de loi, ceux sur les réformes (LGT et voie pro) mais aussi la loi sur la « liberté de choisir son avenir professionnel » et le projet de loi sur la « transformation de la Fonction publique »... Depuis quelques semaines, les mobilisations grandissent dans l'éducation nationale contre ce projet global très cohérent. Le démantèlement de la voie professionnelle en est une des facettes contre lequel il faut renforcer la mobilisation. Il faut relayer toutes les actions de résistance.

La réforme de la voie pro c'est aussi.

- **Co animation ou bidouillage** : à ce jour personne n'est en mesure de préciser les contours de cette « innovation » (rappelons-nous le PPCR). Une seule certitude : les emplois du temps élèves et professeurs vont sûrement être encore plus dégradés.
- **Famille de métiers** : avec le regroupement de filières parfois très éloignées en classe de seconde et 10 ans après le Bac pro 3 ans, c'est la déprofessionnalisation de la formation qui s'accroît. Le champ professionnel n'étant réellement abordé qu'en classe de première.
- **Orientation** : si les familles de métiers laissent supposer que nos élèves auront « le choix » de leur classe de première, dans la réalité ils-elles ne pourront suivre que les formations dispensés dans leur établissement à moins d'envisager une grande mobilité, et sous réserve de place disponible !
- **Poursuite d'études** : Parcoursup avait déjà fortement limité les possibilités de poursuite d'études de nos élèves de la voie professionnelle. Avec une formation rabotée et sans ambition, le ministre transforme le bac pro en véritable impasse. Seuls les mieux armés surtout sur le plan financier pourront envisager une poursuite...dans le privé !
- **Baisse des DHG et refonte des programmes** : appauvrissement de la formation : la diminution des horaires élèves entraîne une diminution des dotations globales et donc de postes d'enseignant-es.
Cette diminution s'accompagne d'une refonte des programmes revus à la baisse principalement en enseignement général. Toujours moins d'ouverture culturelle et scientifique pour mieux « coller au métier ».
- **Apprentissage et mixité des publics** : pour répondre aux seuls besoins des entreprises, c'est leur offrir la main-d'œuvre dont elles ont besoin, laissant à l'éducation nationale le soin de gérer dans des conditions dégradées celles et ceux de nos élèves dont elles ne veulent pas.



***Sortez de l'invisibilité pour montrer que
vous refusez le démantèlement du Lycée
Professionnel pour les appétits des grandes
entreprises.***

Rejoignez – nous !